

## NÉPAL

### Les enfants victimes de violences dans le conflit en cours

Index AI : ASA 31/062/2005

ÉFAI

Embargo : mardi 26 juillet 2005 (00 h 01 TU)

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amnesty International a révélé ce mardi 26 juillet que des milliers d'enfants au Népal étaient confrontés à des exactions et violences graves dans le conflit en cours au Népal, où rebelles maoïstes et forces de sécurité se livrent à une lutte interne brutale depuis neuf ans.

Dans un rapport sur le Népal rendu public ce mardi 26 juillet et intitulé [Nepal : Children caught in the conflict](#) (index AI: ASA 31/054/2005), l'organisation explique que des enfants népalais sont tués, détenus illégalement, torturés, violés, enlevés et recrutés de force pour des tâches militaires ; l'organisation accuse les deux parties au conflit de violer les droits les plus élémentaires des enfants.

*« Ce conflit est une catastrophe pour les enfants du Népal, selon Purna Sen, directeur du programme Asie-Pacifique d'Amnesty International. Certains enfants ont été directement ciblés par l'une ou l'autre partie au conflit, des centaines d'autres sont morts victimes de bombes et d'engins explosifs improvisés. Des milliers d'enfants ont été contraints de fuir de chez eux et se retrouvent confrontés à une exploitation et une pauvreté sans espoir. »*

Les deux parties au conflit portent la responsabilité de la mort d'enfants. Les forces de sécurité ont tué des enfants soupçonnés d'être engagés aux côtés des maoïstes ; les maoïstes ont enlevé et tué les enfants de membres des forces de sécurité et causé la mort de nombreux enfants en bombardant délibérément des infrastructures civiles et en laissant des engins explosifs improvisés dans des zones civiles.

Des rapports préoccupants font état d'enfants détenus pendant de longues périodes dans des casernes, des postes de police ou des prisons – souvent en compagnie d'adultes – parce qu'ils étaient soupçonnés d'engagement aux côtés des rebelles maoïstes. De nombreux enfants détenus ont raconté avoir été torturés pendant leur détention.

Ce type de traitement constitue une violation claire des obligations du gouvernement népalais en matière de droits humains. La Convention relative aux droits de l'enfant prévoit que *« tout enfant privé de liberté soit traité avec humanité (...) et d'une manière tenant compte des besoins des personnes de son âge »*. Les actes de torture et autres

traitements cruels, inhumains ou dégradants sont interdits par la Convention relative aux droits de l'enfant et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Chandra Malla a raconté à Amnesty International comment, après que son mari eut été tué par des membres des forces de sécurité, des policiers sont venus arrêter chez elle son fils de dix ans. Ils l'ont traîné hors de la maison et l'ont frappé avec un pistolet en l'accusant d'être maoïste. Le garçon est resté en garde à vue pendant six jours, au cours desquels il a été battu avec un tuyau en caoutchouc sur tout le corps. Après l'avoir libéré, les forces de sécurité sont revenues chez lui, menaçant de violer sa sœur de douze ans.

Amnesty International a reçu un certain nombre d'informations faisant état du viol de jeunes filles par des membres des forces de sécurité au cours d'« opérations de ratissage ». Une jeune fille de quinze ans, vivant dans une région du centre-ouest du Népal, a raconté à Amnesty International qu'un soldat l'avait violée dans l'étable appartenant à sa famille au cours d'une « opération de ratissage » menée de nuit dans son village. Selon des organisations de femmes, le conflit se traduit également par un trafic de plus en plus important de jeunes filles à des fins d'exploitation sexuelle – un problème déjà très sérieux au Népal.

Au cours de ces dernières années, les maoïstes ont enlevé des milliers d'écoliers pour des sessions d'« éducation politique » organisées dans des lieux éloignés. Si la plupart des enfants rentrent au bout de quelques jours, certains manquent à l'appel ; il semble que les rebelles recrutent des enfants à des tâches militaires ou pour du travail forcé, en dépit du fait que l'utilisation d'enfants de moins de quinze ans dans un conflit armé soit un crime de guerre.

Les structures scolaires ont été particulièrement touchées. Les deux parties ont utilisé les écoles à des fins militaires et les maoïstes ont bombardé de nombreuses bâtiments scolaires, faisant des blessés parmi les enfants. Ces attaques, s'ajoutant aux enlèvements d'écoliers par des maoïstes et à des grèves paralysantes, font que de nombreux enfants népalais ne bénéficient pas d'années d'école essentielles.

*« Les enfants népalais sont pris dans le cycle de violence qui paralyse le pays. Enlevés et recrutés par les maoïstes, ils deviennent des cibles pour les forces de sécurité et courent le risque d'être placés en détention ou même tués, explique Purna Sen. En plus de faire connaître aux enfants l'expérience de la violence et de les soumettre à des exactions, le conflit fait que l'éducation, les services de santé et de développement se dégradent, privant des milliers d'enfants du droit à la santé et à l'éducation. »*

Amnesty International demande instamment au gouvernement du Népal de remplir ses engagements en matière de protection des droits des enfants, tels que définis dans la Convention relative aux droits de l'enfant et dans un certain nombre d'autres traités relatifs aux droits humains. L'organisation demande également que soient traduits en justice les membres des personnels de sécurité soupçonnés de violations des droits humains. Elle demande en outre que soient fournis aux enfants pris dans le conflit des services adaptés. Elle appelle les maoïstes à mettre fin aux enlèvements et au recrutement d'enfants, à libérer tous les enfants se trouvant dans leurs rangs et à cesser toute attaque menée sans discrimination ou ciblant des civils. Il est essentiel que les deux parties prennent toutes les mesures possibles pour respecter et protéger les droits des enfants et minimiser l'impact négatif du conflit sur leurs vies. ●

Pour plus de précisions, vous pouvez consulter le rapport [Nepal: Children caught in the conflict](#) (index AI: ASA 31/054/2005) sur le site de l'organisation.

Amnesty International dispose également de films vidéo montrant les conditions de vie des enfants au Népal. Si vous souhaitez en obtenir une copie, merci de nous contacter au numéro indiqué ci-après.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>